



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la Protection des
Populations de la Drôme**

Service protection de l'environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

SOCIÉTÉ HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS À ROUSSAS ET GRANGES-GONTARDES

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS COMMUNIQUE :

La société HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS a formulé une demande pour les modifications des conditions d'exploitation de sa carrière située sur les communes des GRANGES-GONTARDES (26290) et de ROUSSAS (26230), lieux-dits « Les Badaffes », « Les Esplanades » et « Les Grezes ».

Le projet ne répond pas aux critères de substantialité et ne relève donc pas de l'article R.181-46-I du Code de l'environnement mais d'une modification notable simple conformément à l'article R.181-46-II.

Par arrêté du 14 mai 2025, une procédure de participation du public par voie électronique sur cette demande de modification sera ouverte du : **lundi 9 juin 2025 à 9h00 jusqu'au mardi 8 juillet 2025 à 17h00.**

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet de la préfecture de valence www.drome.gouv.fr dans la rubrique – Publication / Publications légales et avis / Accès aux différentes publications / ICPE : Installation Classée pour l'Environnement / ICPE - Participation du public par voie électronique.

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier. Cette demande doit être présentée, au plus tard le 7 juillet 2025 par lettre à la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme, à l'adresse suivante : Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) de la Drôme – service protection de l'environnement – 33 avenue de Romans – BP 96 – 26904 Valence Cedex 9. Les documents seront mis à la disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui seront indiqués au moment de sa demande.

Pendant la durée de la participation du public, des observations et propositions pourront être déposées par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-icpe@drome.gouv.fr en précisant dans l'objet du mail : « PPVE- HEIDELBERG MATERIALS FRANCE GRANULATS ».

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation au public et pendant la durée de celle-ci, en mairie de :
ROUSSAS (26), LES GRANGES-GONTARDES (26), DONZERE (26), LA GARDE-ADHEMAR (26) et VALAURIE (26)

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de modifications est le Préfet de la Drôme et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral complémentaire assorti de prescriptions générales éventuellement complétées par des prescriptions particulières ou un refus.

